

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

9 décembre 2020



MESSAGE DE LA GÉRANCE

Le Groupe aujourd'hui

Développement du Groupe

Un Groupe responsable et engagé

Une gouvernance attentive
aux actionnaires





LE GROUPE AUJOURD'HUI

RÉPONDRE AUX BESOINS ESSENTIELS : MOBILITÉ, CHAUFFAGE, CUISINE

DISTRIBUTION

Rubis Énergie

84 %

de notre revenu consolidé en 2019

5,5 M de m³

distribués en 2019

38 pays

notre présence dans le monde

1 065 stations-service

Gaz liquéfiés distribués en Europe, Afrique, océan Indien et aux Caraïbes

APPROVISIONNEMENT

Rubis Support et Services

16 %

de notre revenu consolidé en 2019

Shipping, négoce et approvisionnement principalement de nos filiales Rubis Énergie

5 M de tonnes

de produits transportés en 2019

STOCKAGE

JV Rubis Terminal

(Mise en équivalence)

4,6 M de m³

de capacité de stockage de produits liquides (carburants, combustibles et biocarburants, chimie, engrais, oléagineux, etc.)

Présence dans

5 pays :

France, Pays-Bas, Belgique, Espagne et Turquie

17 sites de stockage



LE GROUPE AUJOURD'HUI

UN MODÈLE ÉCONOMIQUE RÉSILIENT

Rubis Énergie / Rubis Support et Services

- Impact positif de la forte baisse des prix des produits pétroliers
 - Répercussion de la baisse des prix à nos clients
 - Croissance de nos marges unitaires
- Retour progressif de nos volumes (hors aviation) depuis le 3^e trimestre

JV Rubis Terminal

- Association avec le fonds d'infrastructure I Squared Capital aboutissant à un désendettement total du Groupe
- Retour du *contango* incitant les traders internationaux à stocker d'importants volumes de produits pétroliers

L'objectif annoncé en mars 2020 est maintenu en dépit des nouvelles mesures de confinement :
un résultat net 2020 compris entre ceux de 2018 et de 2019

Une capacité d'investissement importante offrant de belles perspectives de croissance externe



DÉVELOPPEMENT DU GROUPE

RÉPONDRE AUX BESOINS ESSENTIELS ET FAVORISER L'ACCÈS À L'ÉNERGIE MOINS CARBONÉE

- Favoriser l'accès à l'énergie pour répondre aux besoins essentiels des populations (mobilité, chauffage et cuisine) ainsi qu'à ceux des professionnels pour l'exercice de leurs activités
- Poursuivre et développer la distribution d'énergies et de produits moins carbonés (gaz liquéfiés, bitumes, biocarburants, carburants de synthèse, etc.)
- Diversifier les produits stockés par Rubis Terminal JV en augmentant la part des produits liquides bio stockés dans nos terminaux
- Maîtriser la chaîne logistique avec une conscience environnementale et durable
- Diversifier nos métiers historiques par la recherche d'investissements dans les énergies renouvelables moins carbonées

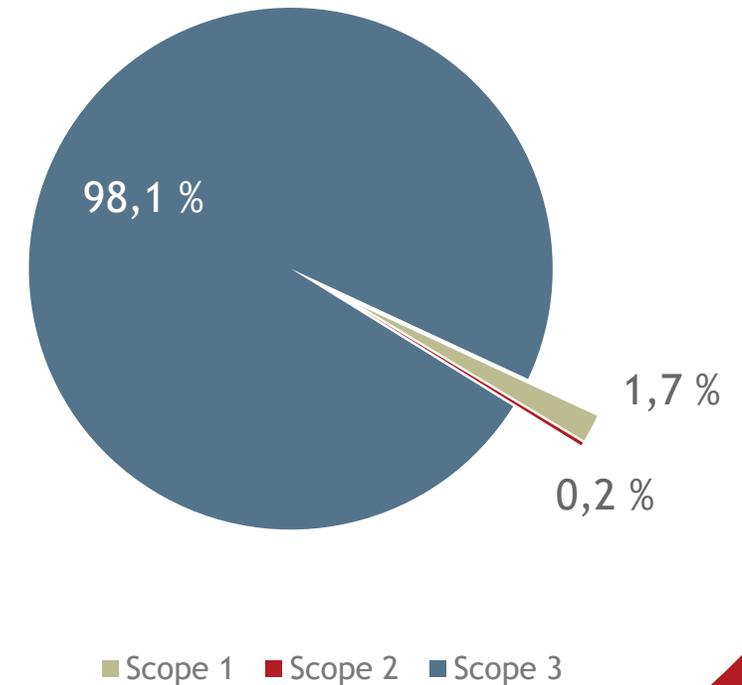
UN GROUPE RESPONSABLE ET ENGAGÉ

LIMITER NOTRE EMPREINTE CARBONE

NOS ACTIONS

- Renforcement de la **gouvernance des sujets Climat**
- Fixation d'**objectifs de réductions de nos émissions de CO₂** mis en œuvre à compter de l'exercice 2021
- **Communication sur notre performance** *via* le questionnaire CDP à partir de 2021
- Réalisation d'**investissements dans les énergies renouvelables** : biocarburants, production d'électricité à base de panneaux photovoltaïques et d'hydrogène verte et bleue, captage de CO₂

Répartition globale des scopes 1, 2 et 3

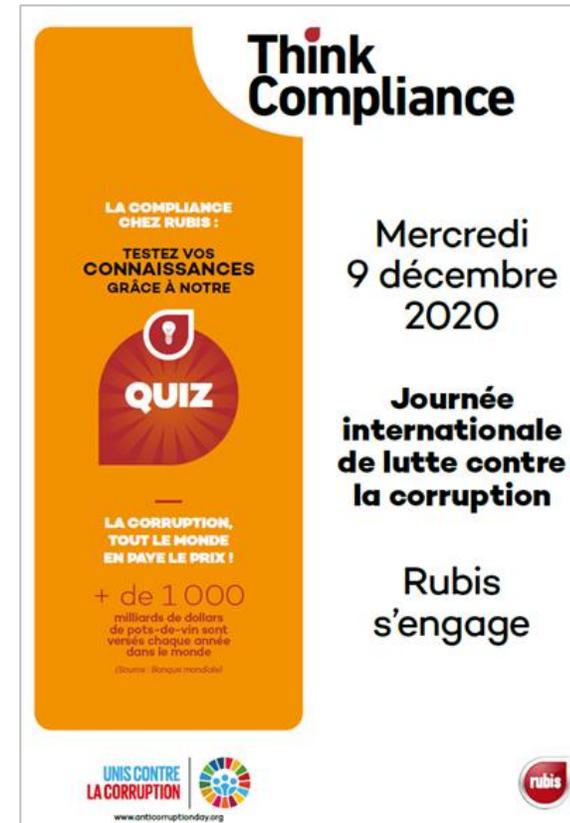


UN GROUPE RESPONSABLE ET ENGAGÉ

OPÉRER DE MANIÈRE INTÈGRE

- Un programme complet mis en œuvre dans l'ensemble des pays d'activité du Groupe
- Un réseau de 39 Référents Conformité accompagnant le déploiement du dispositif éthique/anticorruption dans l'ensemble du Groupe

**UNIS CONTRE
LA CORRUPTION**



Think Compliance

LA COMPLIANCE CHEZ RUBIS :
TESTEZ VOS CONNAISSANCES GRÂCE À NOTRE
QUIZ

LA CORRUPTION, TOUT LE MONDE EN PAYE LE PRIX !

+ de 1.000 milliards de dollars de pots-de-vin sont versés chaque année dans le monde
(Source : Banque mondiale)

Mercredi 9 décembre 2020

Journée internationale de lutte contre la corruption

Rubis s'engage

UNIS CONTRE LA CORRUPTION 
www.anticorruptionday.org





UNE GOUVERNANCE ATTENTIVE AUX ACTIONNAIRES

ORDRE DU JOUR DE L'AGM

- Programme de rachat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité ou en vue d'une réduction du capital par voie d'annulation des actions rachetées (1^{ère} résolution)
- Réduction du capital par voie d'annulation des actions auto-détenues par la Société (art. L. 225-209 du Code de commerce) (2^e résolution)
- Modification des statuts - Article 56 (« Droits des associés commandités dans les résultats de la Société ») (3^e résolution)
- Pouvoirs pour formalités (4^e résolution)



UNE GOUVERNANCE ATTENTIVE AUX ACTIONNAIRES

OBJECTIFS DE L'AGM

- **Retour aux actionnaires d'une part de la valeur créée** : rachat d'actions en vue de leur annulation (jusqu'à 250 M€)
 - Montant calibré pour assurer un double objectif :
 - Amélioration du BPA et maintien ou augmentation du dividende des actionnaires
 - Maintien de la capacité du Groupe à mener une politique de croissance externe dynamique
- **Alignement de l'intérêt de l'ensemble des actionnaires avec celui des associés commandités** : introduction d'un cours de référence (*high watermark*) dans les modalités de calcul du dividende des associés commandités
 - Adaptation du mécanisme à un contexte de forte baisse du cours
 - Exigence renforcée par la référence à la moyenne des cours* la plus élevée parmi les 3 années précédentes (vs l'année précédente, actuellement)

AVIS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE



**RAPPORT
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES
SUR LA RÉDUCTION
DU CAPITAL**





RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL (2^E RÉOLUTION - ART. L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE)

- Délégation au Conseil de la Gérance, pour une durée de 24 mois à compter de ce jour, pour annuler dans la limite de 10 % du capital, les actions achetées au titre de la mise en œuvre par votre société de l'autorisation d'achat de ses propres actions, objet de la résolution précédente
- Examen de la régularité des causes et conditions de la réduction du capital envisagée
- Absence d'observation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée

RÉSULTAT DES VOTES





RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

- Autorisation à conférer au Collège de la Gérance, pour une durée de 18 mois, à l'effet de procéder à un programme de rachat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité ou en vue d'une réduction du capital par voie d'annulation des actions rachetées
 - Montant maximal total : 280 M€ (jusqu'à 250 M€ pour le rachat en vue d'une réduction du capital social par annulation des actions rachetées et jusqu'à 30 M€ dans le cadre du contrat de liquidité)
 - Prix maximal d'achat : 55 € par action
 - Volume maximal : 10 % du capital (dont 1 % dans le cadre du contrat de liquidité)
 - Durée de validité : 18 mois
 - Non utilisable en période d'offre publique

Pour	Contre	Abstention*
94,224 %	5,776 %	0,039 %

Résolution adoptée



RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DEUXIÈME RÉSOLUTION

- Autorisation à donner au Collège de la Gérance à l'effet de réduire le capital par voie d'annulation des actions auto-détenues par la Société (art. L. 225-209 du Code de commerce)
 - Dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois
 - Portant sur les actions acquises dans cet objectif au titre de la 1^{ère} résolution

Pour	Contre	Abstention*
99,451 %	0,549 %	0,012 %

Résolution adoptée



RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

TROISIÈME RÉSOLUTION

- Modification des statuts - Article 56 (« Droits des associés commandités dans les résultats de la Société »)

Pour	Contre	Abstention*
99,843 %	0,157 %	0,088 %

Résolution adoptée



RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

QUATRIÈME RÉSOLUTION

- Pouvoirs pour formalités

Pour	Contre	Abstention*
99,976 %	0,024 %	0,043 %

Résolution adoptée

“

*La volonté
d'entreprendre,
le choix de la
responsabilité ”*

Crédits Photos :
© Gilles Dacquin / © Photothèque Rubis

